

<p style="text-align: center;">Jeu-concours « Grand concours Shi » RÈGLEMENT</p>

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

DARGAUD-LOMBARD, sous son enseigne commerciale DARGAUD Bénélux, société anonyme de droit belge au capital de 3 200 000 euros, immatriculée à la Banque-Carrefour-Entreprise sous le numéro 0403 501 390, dont le siège social est sis au 7, avenue Paul Henri Spaak, 1060 Bruxelles, Belgique, représentée par **Madame Christel HOOLANS**, agissant en sa qualité Directrice Générale, élisant domicile audit siège, organise un tirage au sort intitulé « Grand concours Shi » (ci-après « le Jeu »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique résidant dans les pays suivants :

- France Métropolitaine (Corse comprise) ;
- Belgique ;
- Suisse ;
- Canada.

Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu, de même que les membres de leur famille ainsi que toute personne ne remplissant pas les conditions de participation ; les participants autorisent DARGAUD-LOMBARD à faire toute vérification concernant leur identité et leur adresse.

Toute participation au Jeu d'un mineur est soumise à l'autorisation d'un parent ou du tuteur légal. DARGAUD-LOMBARD se réserve le droit, lors de la désignation des gagnants, de faire approuver le présent règlement par un parent ou le(s) tuteur(s) légal(aux) si une personne mineure a été désignée parmi les gagnants.

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. La participation de tout résident hors France Métropolitaine (Corse incluse), Belgique, Suisse ou Canada ne pourra être prise en compte.

Les participations incomplètes ou inexactes, non conformes au règlement ou reçues après la date limite de participation ne seront pas prises en considération.

ARTICLE 3 : ACCÈS AU JEU ET DURÉE

3.1. Le Jeu se déroulera du 15 septembre 2023 au 8 octobre 2023.

Les dates et les heures mentionnées dans le présent règlement font référence aux dates et heures métropolitaines.

La participation au Jeu est gratuite.

DARGAUD-LOMBARD se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, de prolonger ou de renouveler le Jeu et les dotations mises en jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre et aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

Les participations sur papier libre ne sont pas acceptées

3.1 Le Jeu est annoncé via :

- des affiches en librairies,
- les réseaux sociaux Instagram, Facebook ainsi que X (anciennement Twitter) de la société DARGAUD-LOMBARD,
- un article sur le site Internet de la société DARGAUD-LOMBARD.

ARTICLE 4 : PRINCIPES DU JEU ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu, chaque participant devra, entre le 15 septembre 2023 et le 8 octobre 2023 :

- Envoyer le ticket de caisse (preuve d'achat) du Tome 6 *La Grande terreur* de Shi à l'adresse mail suivante : concours@dargaud.fr

Toute participation incomplète ou inexacte entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DU GAGNANT

À compter de la clôture des participations au Jeu, DARGAUD-LOMBARD sera chargée de désigner, par voie de tirage au sort, le gagnant parmi l'ensemble des participants ayant respecté toutes les conditions de participation.

Le tirage au sort s'effectuera le 11 octobre 2023.

En cas d'impossibilité de contacter le gagnant via courrier électronique, celui-ci perdra alors le bénéfice de sa dotation et un autre gagnant pourra être sélectionné par DARGAUD-LOMBARD en lieu et place.

En cas de non-communication, de la part du gagnant, de son adresse postale dans un délai de 15 (quinze) jours suivant la prise de contact par DARGAUD-LOMBARD, celui-ci perdra alors le bénéfice de sa dotation et un autre gagnant pourra être sélectionné par DARGAUD-LOMBARD en lieu et place.

Aucun message ne sera délivré aux perdants.

ARTICLE 6 : DOTATION

Le gagnant se verra offrir 1 (un) dessin original signé de Joseph Homs au format 21*28cm d'une valeur de 450€ (quatre cent cinquante euros).

Le montant total de la dotation du gagnant indiqué ci-avant est déterminé au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation auprès de DARGAUD-LOMBARD.

Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté de DARGAUD-LOMBARD, un des gagnants ne peut bénéficier de sa dotation, cette dernière sera définitivement perdue et ne sera pas réattribuée.

La dotation offerte ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation à l'égard de DARGAUD-LOMBARD, ni à la remise de sa contre-valeur sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 7 : MODALITÉS DE MISE EN POSSESSION DES PRIX

7.1. Le gagnant sera avisé personnellement par e-mail au plus tard 2 (deux) jours après le tirage au sort.

7.2. Le prix sera adressé au gagnant aux frais du fournisseur de la dotation par courrier postal à l'adresse indiquée par e-mail, et où il fait élection de domicile. L'envoi de la dotation aura lieu le 1^{er} décembre 2023 au plus tard et ne pourra s'effectuer que dans les pays suivants :

- France Métropolitaine (Corse comprise) ;
- Belgique ;
- Suisse ;
- Canada

7.3. La dotation ne peut être échangée contre d'autres dotations, ni contre des espèces, ni contre tout ou autre bien ou service, à la demande des participants.

En cas de retour de la dotation à DARGAUD-LOMBARD par le gagnant, ce dernier perd le bénéfice de son prix.

7.4. DARGAUD-LOMBARD se réserve toutefois la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer la dotation offerte par des dotations de même valeur.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

8.1. DARGAUD-LOMBARD décline toute responsabilité pour toute insatisfaction du gagnant quant à sa dotation.

8.2. DARGAUD-LOMBARD est déchargée de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du Jeu, notamment dû à des actes de malveillances externes.

8.3. DARGAUD-LOMBARD se réserve le droit si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans préavis. Elle ne saura en être tenue responsable et aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

8.4. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et

plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, DARGAUD-LOMBARD ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu, notamment dû à des actes de malveillances externes,
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

DARGAUD-LOMBARD ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au réseaux social. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

8.5. DARGAUD-LOMBARD décline toute responsabilité quant à l'acheminement, la qualité et l'état de la dotation à la livraison. En cas de retour de la dotation à DARGAUD-LOMBARD, le gagnant perd le bénéfice de son prix.

En outre sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

8.6. Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de DARGAUD-LOMBARD puisse être engagée.

De même, toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de DARGAUD-LOMBARD puisse être engagée.

ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT

Les frais inévitables engagés pour la participation au Jeu ne seront pas remboursés par la société DARGAUD-LOMBARD (par exemple : frais de timbre, frais de connexion à internet, etc.).

ARTICLE 10 : DONNÉES PERSONNELLES

10.1. Quelles sont vos données personnelles ?

Le présent article informe les participants des procédés de collecte et d'utilisation de leurs données personnelles et des options dont ils bénéficient à cet égard.

Les données personnelles sont les informations qui permettent de vous identifier en tant que personne physique ou de vous reconnaître, directement ou indirectement. Il peut s'agir d'un nom, prénom, date de naissance, sexe, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone, etc.

Lorsque vous participez au Jeu, vous allez être amené à fournir à la société organisatrice des données personnelles. Renseigner ces données est obligatoire pour pouvoir participer au Jeu.

Elles ont pour finalité de :

- vous enregistrer en tant que participant ;
- vous contacter pour vous informer de vos gains éventuels dans le cadre du Jeu ;
- répondre à vos éventuelles demandes.

10.2. Qui peut utiliser vos données personnelles ?

Vos données personnelles sont recueillies lors de votre participation au Jeu par DARGAUD-LOMBARD. Celles-ci sont destinées à la société DARGAUD-LOMBARD en tant que responsable de traitement, et peuvent être communiquées à des tiers sous certaines conditions.

Les données personnelles du participant pourront être transmises à toute société tierce que DARGAUD-LOMBARD a désignée comme sous-traitant ou partenaire pour mettre en œuvre pour son compte l'une quelconque des prestations nécessaires au bon déroulement et à l'organisation du Jeu.

Des tiers pourront utiliser ses données personnelles seulement si le participant l'a accepté.

Si le participant coche une case lui proposant de recevoir des offres des partenaires de la société organisatrice, ou s'il répond de manière active à toute forme de proposition manifestant sa volonté explicite de recevoir de telles offres, ses données seront transmises au(x) partenaire(s) visé(s), afin de lui(leur) permettre de lui envoyer ses(leurs) offres de produits ou services, par e-mail ou par SMS, le cas échéant.

Tout partenaire préalablement accepté pourra adresser au participant de telles offres jusqu'à ce qu'il l'informe, dans les conditions décrites par ce dernier, de son souhait de ne plus recevoir d'offres de sa part par e-mail ou par SMS, le cas échéant.

Ces partenaires sont entièrement responsables du traitement de ses données personnelles une fois que celles-ci leur ont été communiquées avec l'accord du participant. Il leur appartient de se conformer à la loi en vigueur et de prendre en compte les droits et les demandes éventuelles du participant.

Dans certains cas prévus par la loi, les données personnelles du participant pourront être transmises à des tiers habilités légalement à y accéder sur requête spécifique : autorité judiciaire, autorité administrative, fournisseur d'accès à Internet, ou un tiers émettant un cookie enregistré dans le terminal du participant (une régie publicitaire externe, un autre éditeur, etc.).

La société organisatrice pourra aussi être amenée à communiquer les données personnelles à des tiers si une telle mesure est nécessaire pour protéger et/ou défendre les droits de la société

organisatrice en tant que responsable de traitement, pour faire respecter les présentes dispositions, ou pour protéger les droits et/ou intérêts du participant ou ceux du public, à condition que cette transmission soit autorisée par la loi.

Dans l'éventualité où tout ou partie de la société DARGAUD-LOMBARD serait vendue à un tiers, DARGAUD-LOMBARD se réserve le droit de transférer vos informations en tant qu'actif vendu ou cédé.

10.3. Accès, modification, suppression des données personnelles du participant

Conformément à la Réglementation en matière de protection des données, et dans les limites posées notamment par les articles 12 à 22 du RGPD :

- le participant a le droit de demander à DARGAUD-LOMBARD l'accès aux données à caractère personnel le concernant, ainsi que la rectification ou l'effacement de celles-ci;
- il dispose également du droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, d'en demander la limitation, et du droit à la portabilité des données à caractère personnel fournies.

Enfin, il dispose, en tout état de cause, du droit de définir des directives générales ou spécifiques relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort.

Il peut exercer ces droits en écrivant à la société organisatrice à l'adresse suivante : DARGAUD-LOMBARD - 7 avenue Paul Henri Spaak, 1060 Bruxelles, Belgique.

Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

Si le participant ne parvient pas à accéder, modifier ou supprimer ses informations en ligne, il peut exercer sa demande par courrier à l'adresse suivante : DARGAUD-LOMBARD - 7 avenue Paul Henri Spaak, 1060 Bruxelles, Belgique.

De manière à éviter tout accès, toute modification ou toute suppression non autorisée ou éviter toute usurpation d'identité, le participant devra, dans la mesure du possible, associer à sa demande une preuve de son identité. En cas de doute sur son identité, il pourra lui être demandé – en complément – la copie d'une pièce d'identité.

Toute demande abusive, manifestement infondée ou excessive pourra être rejetée.

La demande devra préciser également l'adresse à laquelle devra parvenir la réponse, à défaut celle-ci sera envoyée à toute adresse préalablement communiquée à la société organisatrice, le cas échéant. Une réponse sera adressée au demandeur dans un délai de 1 mois suivant la réception de la demande. Ce délai pourra être prolongé de 2 mois, compte tenu de la complexité ou du nombre de demandes.

Les partenaires de la société organisatrice sont responsables de l'usage qu'ils font des données personnelles des participants et de la prise en compte de leurs droits, incluant celui de ne plus recevoir d'offres de leur part.

En cas de suppression des données personnelles des participants, ceux-ci reconnaissent leur impossibilité de participer au Jeu ou de recevoir les éventuels gains dudit jeu.

10.4. Durée de traitement des données personnelles par la société DARGAUD-LOMBARD

Les données personnelles des participants sont stockées par la société DARGAUD-LOMBARD et/ou tout prestataire pour la stricte exécution du Jeu, et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées, en conformité avec la réglementation en vigueur.

10.5. Traitement et stockage des données personnelles ?

Les données personnelles des participants sont traitées par DARGAUD-LOMBARD ou ses prestataires sur le territoire de l'Union européenne/en France et en Belgique et ne sont, dans la mesure du possible, pas transférées vers des pays tiers.

10.6. Qui contacter concernant les données des participants ?

Pour toutes questions liées aux données personnelles des participants, ceux-ci peuvent prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données qui est habilité à connaître de l'ensemble des problématiques relatives à la protection des données à personnel. Ses coordonnées sont les suivantes : mp-dpo@media-participations.com

À défaut de réponse satisfaisante à votre demande, vous pourrez porter réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, qui est l'autorité de régulation chargée de faire respecter la Réglementation sur la protection des données à caractère personnel en France, directement sur le site internet <https://www.cnil.fr/fr/agir> ou par courrier à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

ARTICLE 11 : COPIE DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et des modalités de déroulement du Jeu.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : DARGAUD-LOMBARD – Jeu-concours « **Grand concours Shi** » – 7 avenue Paul Henri Spaak, 1060 Bruxelles, Belgique.

Il est également possible de consulter le règlement sur www.dargaud.com/actualites/concours-shi.

En dehors des demandes de règlement, il ne sera répondu à aucune demande orale, écrite ou téléphonique concernant le Jeu.

ARTICLE 12 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce Jeu, hors causes désignées par l'article 10 du présent règlement, devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un (1) mois à compter de la date de clôture du Jeu.

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par DARGAUD-LOMBARD.

Tout litige né à l'occasion du Jeu sera soumis aux tribunaux compétents.